



MUNICIPALITÉ DE
**Saint-Pierre-
les-Becquets**

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité

QUE : le conseil municipal de Saint-Pierre-les-Becquets, à sa séance ordinaire du 3 décembre 2024, a adopté :

Règlement numéro 2024-286 **Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la** **Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets**

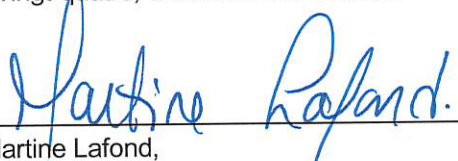
L'objet du règlement no 2024-286 qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances.

DONNÉ à Saint-Pierre-les-Becquets, ce 9 décembre 2024.


Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 18 h 30, le neuvième jour du mois de décembrei deux mille vingt-quatre, à chacun des endroits suivants, savoir : bureau municipal et sur le site internet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9 décembre 2024.


Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière